



République Française

VILLE DE CLAMART

Département des Hauts de Seine

Pour la première fois cette année, la Ville de Clamart participe au Grand Prix de l'Environnement, en ayant déposé deux dossiers :

1 – Collecte des déchets

Une collecte sélective a été mise en œuvre en 1999 et 2000. En 2001 existent donc une collecte des ordures ménagères, une collecte des déchets secs (recyclables), une collecte du verre en porte-à-porte sauf dans les cités HLM, où elle s'effectue en apport volontaire, une collecte des encombrants et une collecte des déchets toxiques par apport volontaire à la camionnette du Service Planète.

Le bilan 2000 dont nous disposons lors du dépôt du dossier montrait que la population clamartoise agit de façon positive dans ce domaine, en produisant moins d'ordures ménagères que la moyenne départementale, en fournissant plus d'emballages recyclables triés, plus de verre trié et plus de déchets toxiques collectés que la moyenne départementale, ce qui la conduit à un ratio collecte sélective (emballages + verre) / ordures ménagères supérieur à la moyenne départementale.

Il faut noter qu'aucun déchet collecté à Clamart n'est envoyé dans une décharge.

La Ville veut poursuivre dans ce sens par diverses actions dans l'avenir, notamment en matière de gestion des déchets industriels banals (DIB), des déchets d'activités de soin (DAS) et des déchets produits par les services administratifs municipaux.

2 – Prévention du risque de légionellose

Le risque de légionellose fait partie des « nouveaux risques » à gérer en matière de Santé Publique. La volonté de la Ville de Clamart a été et est toujours d'informer au maximum les intéressé(e)s, tout en faisant le nécessaire pour prévenir le risque lui-même : lettre à tous les établissements privés recevant du public, diagnostic dans les établissements publics municipaux, traitements thermiques ou chimiques quand ils s'avéraient nécessaires, changement d'équipements dans certains cas et, toujours, information par affichage et par réunions, des personnes concernées (chefs d'établissements, élu(e)s, parents d'élèves, sportifs...).

La Ville de Clamart a entamé d'autres actions pouvant dans le futur être présentées également dans le cadre du Grand Prix de l'Environnement, avec la volonté de mettre en œuvre une politique de développement durable, notamment en matière de déplacements : c'est ainsi qu'un plan local de déplacements urbains va être fait cette année afin de définir une politique des déplacements dans la Ville. Rendez-vous l'année prochaine pour en donner les principaux axes.

Elue en charge des dossiers : Marie-Catherine POIRIER, Adjointe au Maire chargée des Transports et de l'Environnement, tél : 01 46 62 36 45, fax : 01 46 62 37 67, courriel : marie-catherine.poirier@clamart.fr

Chef de projet : Alain LE MUR, Directeur Général des Services Techniques, tél : 01 46 62 36 10, fax : 01 46 62 37 67, courriel : alain.lemur@clamart.fr

HÔTEL DE VILLE

Place Maurice Gunsbourg 92140 Clamart Cedex

Tél. : 01 46 62 35 35 - Télécopie : 01 45 29 18 88